

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 24 AVRIL 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 5 avril 2024

PRESENTS : (11 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Jean-Luc BRULE, André MARTHEY, Yves PELLETIER.

ABSENTS EXCUSÉS : (3 membres)

Madame Magalie ROSE, Messieurs Denis DAGOT, Ludovic TABIS.

ONT DONNÉ POUVOIR : (2 pouvoirs)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

Monsieur Denis DAGOT à Monsieur Pascal GAVAZZI.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°5

OBJET : Econome de flux – Demande de subvention Fonds Vert

Monsieur le Président informe le Bureau syndical que l'instruction des dossiers de demande d'aides au titre du Fonds vert nécessitent une expertise technique que possède déjà le SIED 70 dans le domaine de l'éclairage public (technicien réseaux) et dans le domaine du bâtiment (Conseillers en Énergie Partagé (CEP), économe de flux).

Ainsi, les agents du SIED 70, outre leur activité de conseil aux collectivités, peuvent réaliser les analyses techniques des dossiers déposés.

A ce titre, le coût financier d'un CEP ou économe de flux est susceptible d'être financé jusqu'à hauteur de 25 000 € dans le cadre des aides relatives au Fonds vert dans la mesure où ce dernier ne fait plus l'objet de financement de la part de l'ADEME.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) **DECIDE** de solliciter les aides de l'Etat au titre du Fonds vert dans les conditions énoncées ci-dessus,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240424-DEL1B5B5240

2) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les demandes d'aides publiques correspondantes,

2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240424-DEL IB5B5240